

non-musulmans à l'égard des musulmans serait interdite; la publication sur place de matériels religieux non-musulmans est interdite; les non-musulmans doivent pratiquer leur religion uniquement chez eux; enfin, les fidèles relevant de religions non consacrées dans le Coran, tels les Hindous, les Sikhs et les Bouddhistes, ne pourraient construire de lieux de culte.

Torture, rapport du Rapporteur spécial

(E/CN.4/1998/38, par. 129; E/CN.4/1998/38/Add.1, par. 232)

Un appel urgent a été lancé au gouvernement en faveur de neuf personnes qui sont au nombre des 11 ressortissants de Bahreïn arrêtés à Koweït en mars 1997. Selon les renseignements reçus, ils seraient sous la menace d'une expulsion vers Bahreïn, où ils risquent d'être victimes de tortures ou d'autres mauvais traitements. Le gouvernement a répondu que les intéressés resteraient au Koweït et étaient poursuivis en vertu de la loi koweïtienne. Le rapport ne donne aucun détail sur les motifs d'inculpation.



LAOS

(RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE DU)

Date d'admission à l'ONU : 14 décembre 1955.

TRAITÉS : RATIFICATIONS ET RÉSERVES

Territoire et population : Le Laos n'a pas soumis de document de base à l'intention des organes de surveillance.

Discrimination raciale

Date d'adhésion : 22 février 1974.

Le Laos n'a pas soumis ses rapports périodiques pour la période s'échelonnant entre 1985 et 1997 (du sixième au douzième). Le douzième rapport périodique devait être présenté le 24 mars 1997.

Discrimination à l'égard des femmes

Date de signature : 17 juillet 1980; date de ratification : 14 août 1981.

Le Laos n'a pas soumis ses rapports périodiques pour la période s'échelonnant entre 1982 et 1998 (du deuxième au cinquième); le cinquième rapport périodique devait être présenté le 13 septembre 1998.

Droits de l'enfant

Date d'adhésion : 8 mai 1991.

Le deuxième rapport périodique du Laos devait être présenté le 7 juin 1998.

RAPPORTS THÉMATIQUES

Mécanismes de la Commission des droits de l'homme

Disparitions forcées ou involontaires, rapport du Groupe de travail (E/CN.4/1998/43, par. 245-247)

Au cours de la période considérée, aucun nouveau cas de disparition n'a été porté à l'attention du gouvernement. Le seul cas en suspens, qui se serait produit en 1993, concerne le responsable des groupes de rapatriés rentrant en République démocratique populaire lao, qui aurait quitté son domicile, en compagnie d'un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, pour se rendre dans les locaux de ce ministère afin d'examiner la façon dont seraient installés les groupes en voie de rapatriement. Par le passé, le gouvernement a répondu qu'une enquête approfondie sur les circonstances ayant entouré cette disparition avait été entreprise. Dans une autre réponse, le gouvernement a avancé plusieurs explications possibles de cette disparition, mais on ignore toujours où se trouve l'intéressé.



LIBAN

Date d'admission à l'ONU : 24 octobre 1945.

TRAITÉS : RATIFICATIONS ET RÉSERVES

Territoire et population : Le Liban a présenté un document de base (HRI/CORE/1/Add.27/Rev.1) à l'intention des organes de surveillance. Au moment où ce rapport a été établi par le gouvernement, celui-ci ne disposait pas de statistiques fiables lui permettant de fournir des données démographiques exactes, en raison des conflits qui ont sévi au Liban entre 1975 et 1990.

Tous les traités ratifiés par le Liban ont force de loi et aucune procédure supplémentaire n'est exigée pour les intégrer dans la législation nationale. Dans son préambule, la Constitution libanaise affirme que le Liban souscrit à la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Droits économiques, sociaux et culturels

Date d'adhésion : 3 novembre 1972.

Le deuxième rapport périodique du Liban devait être présenté le 30 juin 1995.

Droits civils et politiques

Date d'adhésion : 3 novembre 1972.

Le troisième rapport périodique du Liban doit être présenté le 31 décembre 1999.

Discrimination raciale

Date d'adhésion : 12 novembre 1971.

Les rapports périodiques du Liban allant du sixième au treizième ont été présentés en un seul document